

**INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT
(I.R.D.)**

**RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE AU SENEGAL DU 22 MAI AU 4 JUIN 2005
DANS LE CADRE DE L'UNITE DE RECHERCHE 106, « *Nutrition, alimentation, sociétés* »
DIRIGEE PAR FRANCIS DELPEUCH**

Patrick PILLON
 Socio-anthropologue à l'I.R.D.
 Centre IRD, 911 Avenue Agropolis
 B.P. 64 501
 34 394 MONTPELLIER

Adresse électronique : pillon@mpl.ird.fr

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE AU SENEGAL DU 22 MAI AU 4 JUIN 2005 DANS LE CADRE DE L'UNITE DE RECHERCHE 106, « Nutrition, alimentation, sociétés », DIRIGEE PAR Francis DELPEUCH

LES OBJECTIFS DE LA MISSION

Cette mission au Sénégal fait suite à une autre mission qui s'est effectuée en début d'année 2004, et qui visait à prendre de premiers contacts en vue d'une affectation ultérieure ; cette dernière était alors prévue sur une durée de trois ans à partir du mois d'août 2005. La présente mission qui s'est déroulée durant les mois de mai et de juin 2005 a eu pour objectif de confirmer les contacts pris et d'engager les dispositions légales et les processus institutionnels d'une affectation au Sénégal pour une durée de deux années reconductible une troisième.

Cette affectation se place dans le cadre de mon appartenance à l'Unité de recherche 106 de l'*Institut de recherche pour le développement* (IRD) qui s'intitule « *Nutrition, alimentation et sociétés* » (NALIS). Cette unité comprend trois chercheurs IRD en sciences humaines, soit un ethnologue, un géographe et un sociologue, qui relèvent d'un même programme de recherche, « *Politiques publiques, acteurs et cadres normatifs de l'action dans les systèmes alimentaires* ». Chacun d'eux devrait travailler sur le Sénégal, en totalité ou en partie, dans un cadre de recherche qui serait tout à la fois commun (les politiques alimentaires) et spécifique, chacun de ces chercheurs se chargeant de dimensions propres. Je préciserai celles-ci plus avant pour ce qui me concerne, après avoir abordé les institutions sénégalaises qui seront concernées — sous réserve naturellement, de l'obtention d'un aval du gouvernement sénégalais.

Pour des raisons qui tiennent largement à l'étape de carrière dans laquelle je me trouve (et à la conformité aux objectifs de l'*Institut de recherche pour le développement*), j'ai souhaité insérer mes travaux sur le Sénégal dans les deux dimensions :

- Du partenariat.
- Et de la formation d'étudiants à la recherche.

Le partenariat de recherche m'a plus particulièrement poussé à me rapprocher du *Bureau des analyses macro économiques* (BAME) de l'*Institut sénégalais de recherche agricole* (ISRA), qui est le premier organisme de recherche publique du Sénégal : c'est dans ses locaux et dans une

liaison avec les objectifs de recherche qui lui sont propres que je souhaiterais inscrire les préoccupations de notre unité de recherche 106 sur les politiques alimentaires.

Le partenariat de recherche sans doute également, mais surtout l'aide à la formation, m'ont poussé à entrer en contact avec le département de sociologie de l'*Université Gaston Berger* de Saint-Louis ; dans cette optique de contribution à la formation d'étudiants, je pourrais mettre à profit ma détention d'une habilitation à diriger des recherches de la section 20 des universités françaises (ethnologie, anthropologie).

RAPPEL DU PROGRAMME DE RECHERCHE : CADRE GENERAL ET APPROCHES INDIVIDUALISEES

1. Cadre général

Le programme de recherche sur les politiques alimentaires (« *Politiques publiques, acteurs et cadres normatifs de l'action dans les systèmes alimentaires* ») qui est entrepris au sein de l'U.R. 106, ne saurait être présenté sans référence à une *action concertée incitative* (ACI) qui a été mise en place et qui a été obtenue dans son prolongement. Son intitulé en est « *Acteurs stratégiques, cadres normatifs de l'action et régulations des politiques alimentaires au Sahel* ». L'action incitative vise au renforcement des recherches — dans l'approfondissement ou dans l'extension — par la promotion d'associations de chercheurs d'institutions différentes. L'action incitative obtenue constitue donc tout à la fois un renforcement du travail sur les politiques alimentaires (par la présence de chercheurs supplémentaires) et une extension de celui-ci, par l'ajout d'un second pays sahélien : il s'agit du Mali, l'ensemble ainsi formé ouvrant sur une dimension comparative.

Dans ce second contexte, trois institutions françaises sont associées : l'IRD, le *Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement* (ou CIRAD) et l'*Institut d'étude du développement économique et social* (IEDESS) qui relève de l'*Université de Paris I*. Aux trois chercheurs de l'UR 106 s'adjoignent ainsi trois chercheurs du CIRAD qui sont membres de l'Unité mixte de recherche (UMR) « *Nomade* » (une agro-économiste, un sociologue et une politologue) ainsi qu'un anthropologue qui est enseignant-chercheur à l'IEDESS.

Les politiques publiques alimentaires et la politisation des questions autour de la fourniture d'aliments aux populations (la politisation comprise comme les positions défendues par les ensembles d'acteurs en présence) est donc l'élément central que se propose cette recherche qui vise à saisir les relations et les enjeux entre les catégories qui sont parties prenantes aux questions d'alimentation. Ceci, à partir des dispositions légales (réglementaires et institutionnelles) qui ont été mises en place par l'Etat et dans le cadre d'une nouvelle conjoncture politique qui est placée sous le sceau des *Plans d'ajustement structurels* (ou PAS). Il est en effet sur que cette période s'est ouverte sur un recul des dépenses de l'Etat et de ses structures à des fins de ré équilibrage macro économique et d'un certain retrait de l'action de l'Etat qui s'est inscrit dans l'adoption des plans d'ajustement qui ont été demandés par les institutions internationales : ces nouveaux dispositifs ont entraîné la fin du mode de régulation économique et social par l'Etat et la promotion au statut d'acteurs stratégiques des commerçants et des entrepreneurs ; dans les années 1990, une modification de cap a vu la mise en place d'une organisation des intérêts économiques, professionnels ou sociaux qui sont représentatifs de la « *société civile* » (celle-ci comprise comme ce qui ne relève pas du domaine de l'Etat) et l'institutionnalisation de ces nouveaux intérêts et de ces nouveaux acteurs. Ce sont ces différents domaines d'action de l'Etat, des organisations professionnelles ou corporatives et des organisations ou des associations se voulant représentatives des intérêts des consommateurs (associations de consommateurs, organisations non gouvernementales...), ainsi que leurs interactions et que leurs adaptations aux demandes en présence, qui constituent l'objet de la recherche, tant dans sa version sénégalaise (projets de l'UR 106 et de l'ACI) que dans sa version malienne (ACI). La recherche porterait donc pour partie sur les

modalités de concertation entre les organisations professionnelles ou les associations de consommateurs qui sont en présence et de manière plus générale, sur les modalités de régulation sociale des différents intérêts en présence qui sont retenues par l'Etat ; ceci dans le cadre des dispositions légales en place.

Au travers de la question alimentaire — envisagée comme l'offre d'aliments sur le marché aux consommateurs — telle qu'elle se présente dans l'interaction entre les intérêts corporatistes des producteurs, des entrepreneurs et des commerçants qui s'insèrent dans les mécanismes de marché, c'est donc l'approche *in situ* d'une politique publique et de l'action de l'Etat et de ses services qui est visée, soit l'appréhension de conceptions sociales, de normes légales, de pratiques, de stratégies et de cadre de l'action ; est recherchée de même, l'analyse des interférences et des effets en retour entre les positions de ces mêmes acteurs, ainsi que les phénomènes de régulation qui se mettent en place entre ces positions et ces intérêts — avec tous les écarts qui peuvent s'ensuivre au regard des visées étatiques initiales.

2. Approches, partenariat et participation à la formation

Le programme de recherche qui relève de l'UR 106 (« *Politiques publiques, acteurs et cadres normatifs de l'action dans les systèmes alimentaires* ») associé au programme qui procède de l'*action concertée incitative* (« *Acteurs stratégiques, cadres normatifs de l'action et régulations des politiques alimentaires au Sahel* ») implique la prise en compte de quatre niveaux d'approche autour des situations alimentaires :

- 1 L'Etat, ses dispositions, ses institutions et ses réglementations.
- 2 Les producteurs et les organisations professionnelles de producteurs.
- 3 Les commerçants, les entrepreneurs et les organisations professionnelles de commerçants.
- 4 Et « *l'Espace public* », compris comme les débats ou comme la mise en avant des positions des producteurs, commerçants et entrepreneurs, ainsi que les positions d'autres ensembles sociaux ou d'autres catégories d'acteurs : associations de consommateurs, organisations non gouvernementales, presse...

Dans un tel contexte, la recherche que je proposerais de mener avec les partenaires de l'ISRA-BAME, avec ceux de l'ISRA de Saint-Louis et avec ceux du département de sociologie de l'*Université Gaston Berger* s'ancrerait sur les acteurs économiques que sont les producteurs, les commerçants et les entrepreneurs, et sur leurs organisations professionnelles, et non pas sur les filières agricoles comme il en va plutôt dans les approches de l'ISRA : l'objectif de la recherche est en effet la saisie de l'élaboration des positions catégorielles, la prise en compte des visées et des modalités d'action des uns et des autres et les effets en retour de la confrontation de celles-ci sur les politiques ou sur les dispositions étatiques : moins que des catégories d'aliments seraient donc visées des catégories d'acteurs et de représentations et celles-ci, dans leur structuration aux sein de configurations sociales qui sont assimilables à des marchés : marché intérieur ou alternativement, marché d'exportation. Compte tenu de ces cadres de référence, les entrées analytiques seraient fournies par deux types d'aliments :

- Le riz
- Le poisson de mer.

Le choix de ces aliments peut se justifier par un certain nombre de variables, qui n'ont pas toutes à voir avec des dimensions strictement scientifiques :

- Il s'agit d'aliments de consommation courante pour une majorité des populations sénégalaises.
- Il s'agit d'aliments qui n'ont pas été retenus dans le programme actuel de l'ISRA-BAME qui est le plus proche de celui-ci (volaille, lait, produits horticoles), et qui

deviennent de ce fait, plus ou moins complémentaires de ce dernier. (L'activité 14 : « *Les institutions de régulation du commerce des produits agricoles au Sénégal : place relative de l'Etat, des [organisations professionnelles] et des entreprises privées* »,.)

— Il s'agit d'aliments qui laissent la possibilité de recherches similaires qui seraient plus particulièrement ancrées sur les céréales locales et sur le bétail. (Plus « particulièrement » au sens qui a été défini plus haut, c'est-à-dire *lato sensu*, l'approche étant guidée par des dimensions sociologiques et non pas de produits — un commerçant peut ne pas suivre la disjonction entre les dimensions commerciales qui viennent d'être désignées et traiter aussi bien de poissons et de céréales, de riz et de céréales locales... La référence de cette remarque est avec les approches qui seront retenues par Pierre JANIN, géographe de l'IRD et membre de ce programme sur les politiques alimentaires.)

— Le riz donne une ouverture sur la région de Saint-Louis, seul lieu de production nationale de cette céréale, et sur les ouvertures aux collaborations avec l'*Université de Saint-Louis* et avec le Centre ISRA de Saint-Louis.

— Secondairement, l'ouverture sur la région de Saint-Louis permettrait de compléter l'approche des dispositions politiques nationales, de l'analyse de leurs mises en place pratiques sur un espace régional que la décentralisation a doté d'une autonomie.

— Pour sa part, la commercialisation du poisson marin serait en prise sur certaines des actions de la coopération française au Sénégal.

Au regard scientifique, l'intérêt de l'élection du riz et du poisson marin ouvrirait dans un cas, sur les offres sur le marché national en concurrence avec les achats sur le marché international et dans l'autre, sur les offres sur le marché national et sur le marché international, ce qui permettrait de varier les situations sociologiques.

La mission qui a été effectuée du 22 mai au 4 juin 2005 au Sénégal a donc permis de confirmer les ouvertures de collaboration de recherche qui ont été présentées dans le cadre de la mission de 2004 et d'avancer sur la mise en place de celles-ci. Compte tenu de ce qui précède, il peut être dit qu'il conviendra d'aller pour cette partie sénégalaise du programme de recherche de l'UR 106, vers une intégration entre des collaborations et des pratiques de recherche qui seront centrées pour une part sur Dakar et pour l'autre sur Saint-Louis.

1. Sur Saint-Louis, ce devrait être des encadrements d'étudiants à la recherche et des rapports de recherche tant avec l'ISRA de Saint-Louis qu'avec des enseignants chercheurs du département de sociologie et du laboratoire de l'*Equipe de recherche sur les mutations du rural sahélien* (ERMURS).

Ces recherches devraient plus particulièrement porter sur les commerçants, sur la riziculture nationale, sur la pêche, sur les organisations professionnelles locales de producteurs agricoles, sur les relations entre institutions concernées par le riz ou par le poisson ainsi que sur les modalités institutionnelles et pratiques de la mise en place, au niveau décentralisé, des politiques et des dispositions alimentaires nationales ; mais aussi sur des aspects qui pourraient se dégager des discussions avec les collègues sénégalais, chercheurs et enseignants chercheurs. Les approches devraient prendre appui sur des recherches en cours de l'ISRA de Saint-Louis sur les marges bénéficiaires des intervenants de la filière rizicole (l'activité 7 : « *Analyses des marges des différents acteurs de la filière riz* ») et sur les pratiques usuelles de collaboration entre cet organisme et l'université de Saint-Louis. En intégrant ces composantes institutionnelles et celle de l'ISRA-BAME, un projet d'accord de recherche entre parties devrait se traduire par la mise en place d'une demande de financement qui viserait à aider aux recherches et à la formation d'étudiants ; dans cette dernière optique, il devrait être possible d'envisager une certaine latitude de choix des

thèmes de recherche des étudiants qui seront encadrés par les enseignants de l'UGB, l'ensemble des contenus pratiques de cette collaboration étant à préciser en commun.

2. Sur Dakar : le travail et les collaborations sur Dakar seront avec l'ISRA-BAME. Il a été indiqué que le programme de recherche proposé s'apparente à l'activité 14 : « *Les institutions de régulation du commerce des produits agricoles au Sénégal : place relative de l'Etat, des [organisations professionnelles] et des entreprises privées* » dont il se distingue toutefois par ses objectifs (les filières pour l'un, les catégories d'acteurs et les champs sociaux pour l'autre), par ses objets (la régulation économique des filières pour l'un, la régulation sociale pour l'autre) et par ses approches (avec le support d'aliments distincts).

Là aussi des discussions seront à mener sur des questions d'organisation, d'intégration de compétences, voire de recherche de crédit. Pourrait être notamment envisagée la mise en place d'une intégration des démarches qui seraient menées sur Saint-Louis et sur Dakar, laquelle serait peut-être préférable tant par sa lisibilité que par une économie en charge de travail ; auquel cas, il serait à repérer des convergences d'intérêts sectoriels avant de penser à une mise en place commune. (Afin d'aplanir les dichotomies qui pourraient s'ancrer sur les contrastes entre des ancrages de recherche sur Dakar et sur Saint-Louis, entre l'ISRA confondu et les deux composantes de l'*Université Gaston Berger* ou entre l'activité 14 et le programme de recherche sur les politiques alimentaires...)

PERSONNES RENCONTREES ET DIFFUSION DU RAPPORT

Durant ces dix jours de mission, j'ai rencontré :

À Dakar

Au Centre IRD

- Monsieur Christian COLIN, Représentant régional IRD.
- Laurent VIDAL, anthropologue

Au Centre ISRA

- Madame Mbène FAYE, Directrice de l'ISRA-BAME
- Monsieur Alioune FALL, Directeur du Centre ISRA de Saint-Louis.
- Monsieur Guillaume DUTEURTRE, Ingénieur agronome, Coopération française, ISRA-BAME.
- Réunion d'exposition du projet de recherche IRD auprès de membres de l'ISRA-BAME.
- Réunion de présentation du projet ISRA-BAME sur les exploitations familiales auprès du représentant de l'organisme financeur, le *Fonds national de recherches agricoles et alimentaire* (FNRA) de la Banque mondiale.

Au centre ISRA

- Monsieur le Directeur scientifique Taïb DIOUF.
- Monsieur Louis SENE.

Coopération française

—Monsieur Philippe REMY, Conseiller en développement rural, Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France (SCAC).

Centre international de recherche agronomique et de développement (CIRAD)

—Monsieur Georges SUBREVILLE, Directeur régional du CIRAD ; cette visite, en compagnie de Pierre JANIN de l'IRD.

À Saint-LouisAu centre ISRA de Saint-Louis

—Monsieur Abdoulaye FALL, Chercheur ISRA-BAME/ ISRA Saint-Louis.

À l'Université Gaston Berger : Membres du département de sociologie

—Monsieur le professeur Gora MBODJ, Directeur de la faculté de lettres de l'Université Gaston Berger, Vice-recteur.

—Madame SALL Fatou, Chef de la section de sociologie.

—Monsieur le professeur Abdoulaye NIANG, sociologie.

—Monsieur Ibrahim DAO, docteur en anthropologie.

À l'Université Gaston Berger : Membres du département de sociologie et du laboratoire de l'*Equipe de recherche sur les mutations du rural sahélien* (ERMURS).

—Monsieur le Professeur Issiaka-Prosper LALEYE, épistémologie, anthropologie.

—Monsieur Oumar DIOP, Maître de conférences, section de géographie.

—Monsieur Bouna Ahmet FALL, sociologue, Assistant à l'UFR de Sciences économiques et de gestion.

—Monsieur Abdoulaye KANE, doctorant en sociologie.

À l'Université Gaston Berger : Rectorat

—Monsieur le Recteur de l'Université de Saint-Louis.

Diffusion du rapport de mission**A) AUPRES D'INSTANCES DE L'IRD, EN FRANCE OU AU SENEGAL**

—Délégation aux relations internationales (DRI), Paris.

—Département soutien et formation des communautés scientifiques du Sud

—Département sociétés et santé (DSS) — Secteur sciences sociales

—Représentant régional de l'IRD à Dakar.

—Directeur de l'Unité de recherche 106, Montpellier.

—Commission scientifique sectorielle numéro 4 (CSS4), Paris.

—Axe de recherche sciences humaines de l'UR 106, Paris.

—Bibliothèques de l'IRD, Montpellier, Bondy.

B) AUPRES D'INDIVIDUS OU D'INSTANCES EXTERIEURES A L'IRD, AU SENEGAL

- Monsieur Taïb DIOUF, Directeur scientifique de l'*Institut sénégalais de recherche agricole* (ISRA).
- Madame Mbène FAYE, directeur du *Bureau d'approches macro-économiques* de (BAME) l'ISRA.
- Monsieur Alioune FALL, Directeur du Centre ISRA de Saint-Louis.
- Monsieur Abdoulaye FALL, chercheur du Centre ISRA de Saint-Louis.
- Monsieur Guillaume DUTEURTRE, Coopération française, ISRA-BAME.
- Monsieur le professeur Gora MBODJ, directeur de l'UFR de lettres de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.
- Madame Fatou SALL, Chef du département de sociologie de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.
- Monsieur le professeur Issiaka-Prosper LALEYE, responsable du *Equipe de recherche sur les mutations du rural sahélien* (ERMURS) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.
- Monsieur Philippe REMY, *Service de coopération et d'action culturelle* (SCAC) de l'Ambassade de France, Dakar.

C) AUPRES D'INSTANCES EXTERIEURES A L'IRD, EN FRANCE

- Nicolas BRICAS, UMR « *Nomade* » du CIRAD, Montpellier.
- Alain MARIE, IEDESS, Institut de l'Université Paris I.
- Jean COPANS, Université Paris V.
- Johnny EGG, UMR « *Moisa* », de *l'Ecole normale d'études supérieures d'agronomie* de Montpellier (ENSAM).
- Monsieur le professeur Alain BABADZAN, anthropologue, Université de Montpellier III.

PATRICK PILLON
Montpellier, juin 2005